

Envoyé : 23 novembre 2020 15:38

À : ministre@msss.gouv.qc.ca <ministre@msss.gouv.qc.ca>; Christian.Dube.LAPR@assnat.qc.ca <Christian.Dube.LAPR@assnat.qc.ca>; ministre@mtess.gouv.qc.ca <ministre@mtess.gouv.qc.ca>; Jean.Boulet.TRRI@assnat.qc.ca <Jean.Boulet.TRRI@assnat.qc.ca>

Objet : Plaidoyer protection respiratoire

Monsieur Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Jean Boulet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Par la présente, nous désirons obtenir une intervention de votre part, auprès du sous-ministre adjoint et directeur national de santé publique, Dr Horacio Arruda pour que celui-ci abroge son ordonnance du 8 juin dernier « Ordonnance du directeur national de santé publique concernant le port des équipements de protection respiratoires et oculaires », car celle-ci limite indûment le droit du travailleur à avoir accès à une protection respiratoire adéquate, et par le fait même contrevient à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* en exposant le travailleur à des « *dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique* ».

En 2003, suite à l'épidémie de SRAS, le juge Campbell recommandait une protection respiratoire adéquate lorsque les données concernant la transmission aérienne étaient incertaines : « *The point is not who is right and who is wrong about airborne transmission. The point is not science but safety. Scientific knowledge changes constantly. Yesterday's scientific dogma is today's discarded fable. When it comes to worker safety in hospitals, we should not be driven by the scientific dogma of yesterday or even the scientific dogma of today. We should be driven by the precautionary principle that reasonable steps to reduce risk should not await scientific certainty. Until this precautionary principle is fully recognized, mandated and enforced in Ontario's hospitals, workers will continue to be at risk* ». Le principe de précaution dicte d'éviter des risques potentiels, qui sont sujets à l'incertitude, mais dont le danger est possible et plausible.

À ce jour, plusieurs organisations de santé dont l'Organisation mondiale de la Santé, l'Agence de santé publique du Canada, et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, reconnaissent la transmission aérienne de la COVID-19. À notre connaissance, le Québec est le seul gouvernement interdisant par ordonnance l'usage des appareils de protection respiratoire (APR). Le mois dernier, le Ministre de la Santé considérait la question réglée, puisque l'INSPQ s'était prononcé en défaveur

du port d'un APR, afin de mieux protéger les travailleurs de la santé¹. Considérant que les preuves s'accumulent à l'égard de la transmission par inhalation de particules porteuses du SRAS-CoV-2, nous considérons qu'il est maintenant temps de faire preuve, non plus de précaution, mais de prévention.

Nous sommes conscients qu'offrir une protection respiratoire adéquate comporte des coûts. Les incapacités résiduelles et les décès ont aussi un coût, tout comme la détresse vécue par les soignants. Il est reconnu qu'une protection adéquate influe sur la santé psychologique des travailleurs de la santé. Ainsi, un investissement en prévention permettra d'éviter de la souffrance psychologique et des coûts importants en absentéisme et en roulement de personnel.

Malgré tous ces débats, les communautés médicale et scientifique reconnaissent unanimement que les masques chirurgicaux ne sont pas homologués à titre d'appareil de protection respiratoire de sorte qu'ils ne permettent pas de prévenir totalement l'inhalation de particules infectieuses aéroportées. L'APR, qui est conçu pour protéger son porteur, doit nécessairement être ajusté à son visage pour assurer l'étanchéité et empêcher l'infiltration des particules.

Ainsi, compte tenu :

- que nous faisons face à un virus pandémique
- que les patients infectés génèrent des particules infectieuses aéroportées
- que le risque d'exposition au virus est plus grand en établissements de soins,
- que les travailleurs de la santé sont amenés à établir des contacts rapprochés et/ou prolongés avec les patients,
- et que l'ordonnance du Dr Arruda interdit une protection respiratoire adéquate des travailleurs de la santé

Nous vous demandons d'intervenir auprès de Dr Arruda, afin qu'il abroge son ordonnance du 8 juin dernier de sorte que le port du N95 (ou tout autre APR offrant un niveau de protection supérieur) ne soit plus réservé exclusivement aux interventions médicales générant des aérosols, et que les APR soient rendus

¹ Citation de la conférence de presse du 06-10-2020 : « Bon, alors sur la question du masque N95, puis j'en ai entendu parler justement à l'Hôtel-Dieu de Lévis, il y a deux choses, M. Laforest. Premièrement, puis vous le savez, il y a une négociation syndicale avec la FIQ. Les N95 faisaient partie d'une des demandes de la FIQ. Il y a eu un jugement qui ne les a pas avantagées dans cette question-là. Il a été prouvé, il a été discuté, notamment par l'INSPQ, que le masque de procédure était suffisant, qu'ils n'avaient pas besoin de N95. Je pense que c'est un enjeu que je vais appeler, là... qui... pour moi, qui est réglé. » (<http://m.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-65133.html>)

disponibles pour protéger les travailleurs des particules infectieuses inhalables lorsque des soins de proximité sont administrés.

Nous vous remercions, Messieurs les Ministres, de l'attention que vous porterez à notre demande de bien protéger le personnel au sein de nos établissements de soins,

Marie-Claude Letellier, MD, M.Sc., Mcb.A., médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

Luc Bhérer, spécialiste en médecine du Travail, Québec

Maximilien Debia, PhD, Professeur, École de santé publique de l'Université de Montréal

Genevieve Marchand, Ph.D., Chercheure spécialiste en SST, Microbiologiste & Biochimiste

Jérôme Mulhbacher, MD, Ph.D., Médecin de famille et Biochimiste, Québec

Avec l'appui des cosignataires suivants

1. Louise Alain, BSc inf, MSc épidémiologie, Épidémiologiste de terrain PCET
2. Stéphane Archambault, M.Sc.A, ROH, hygiéniste du travail agréé
3. Pierre L. Auger MD, FRCP(c) Médecine du travail
4. Martine Baillargeon MD, médecin spécialiste en médecine du travail
5. Geneviève Baril-Gingras, Ph.D., professeure titulaire, département des relations industrielles, Université Laval
6. Marc Barré, ROH, CRSP/PSAC
7. Charles Beaudry, MSc Hygiène du travail, Chargé de cours en protection individuelle
8. Marie Bellemare, professeure retraitée
9. Marie-Michelle Bellon, MD, FRCP, travaillant en zone COVID
10. Laurence Bernard, inf. Ph.D., professeure agrégée, experte pandémie et gestion du risque biologique, Université de Montréal
11. Rachel Bernier
12. Alain Binette, M.Sc., chimiste, conseiller en hygiène industrielle - sécurité
13. Caroline Biron, professeure titulaire et directrice du Centre d'expertise en gestion de la santé et de la sécurité du travail, Université Laval
14. Elaine Blanchard
15. Pauline Bordeleau, M. Ing. Hygiéniste du travail
16. Roxane Borgès Da Silva, professeure, École de santé publique de l'Université de Montréal
17. Jimmy Bouchard, Ph.D.
18. Maryse Bouchard, Professeure de santé environnementale, UdeM
19. Mario Brisson, médecin conseil en maladies infectieuses
20. Jean-Francois Brodeur, Représentant à la prévention, Syndicat du Préhospitalier FSSS-CSN

21. Chantal Caux, PhD. Professeure à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal
22. François Champagne PhD Professeur titulaire École de santé publique de l'Université de Montréal
23. Céline Chatigny, PhD en ergonomie, professeure titulaire, UQÀM
24. Pierre Chevalier, Ph.D., microbiologiste (retraité de l'INSPQ)
25. Dr. Paul Clarke
26. Dre Sylvie Clement
27. Dre Valérie Dagenais
28. Chantal Desrochers , pharmacienne retraitée
29. Pascale Dufour
30. Arnaud Duhoux, PhD, Professeur agrégé, Faculté des sciences infirmières de l'université de Montréal
31. Cynthia Dumaresq, omnipraticienne
32. Marthe Dupont retraitée du système de la santé
33. Michèle Dupont, APPR, DRSP
34. Hubert Fafard CD, président de l'association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST)
35. Ammarguella Fatima, APPR, CCSSBJ
36. Isabelle Feillou, PhD., professeure adjointe en ergonomie, département de relations industrielles, Université Laval
37. Natalie Fortin, chimiste, Hygiéniste du travail agréé
38. Guylaine Gauthier
39. Waguih Geadah, B.Sc.A. M.Sc.A
40. Anne Renée Gravel, professeure en santé et sécurité, Téléuq
41. Stéphane Hallé, ing., Ph.D., professeur titulaire Ecole de technologie supérieure
42. Marie-Laure Hemery, MD, Médecin spécialiste en médecine du travail
43. Judith Huot, première vice-présidente-Fédération de la santé et des services sociaux - CSN
44. Roxane Katiya
45. Amir Khadir, MD, infectiologue et microbiologiste médical
46. Dr Nadine Lahoud
47. Michèle Lalonde, MSc, ROH. Hygiéniste industrielle agréée
48. Lucie Landry
49. Caroline Lapointe
50. Linda Lapointe VP à la FIQ, responsable SST
51. Jaime Lara, Ph.D., spécialiste en protection respiratoire (auteur du guide réglementaire et du guide pratique sur les appareils de protection respiratoire utilisés au Québec), professeur associé, École de santé publique, Université de Montréal
52. Claude Larivière, chimiste et hygiéniste industriel agréé, consultant principal en hygiène industrielle
53. Marc-Andre Lavoie, M. Sc., ROH. Président CCAHT
54. Jérôme Lavoué, Professeur, École de santé publique, Université de Montréal
55. Rene Leblanc, Président 2019-2020 IOHA

56. Valérie Lederer, professeure à l'Université du Québec en Outaouais
57. Mélanie Lefrançois, Ph.D., Professeure en SST à l'ESG UQAM et Cinbiose UQAM
58. Michel Legris, hygiéniste du travail
59. Annette Leibing, Professeure, UdeM
60. Nimâ Machouf, PhD, épidémiologiste, chargée d'enseignement à l'école de santé publique de l'Université de Montréal
61. Romaine Malenfant, professeure retraitée
62. Pierre Marsolais, MD FRCPC, professeur agrégé à la faculté de médecine Université de Montréal, chercheur associé, interniste et intensiviste au CIUSSS du Nord de l'île de Montréal
63. Richard Massicotte Ph.D. chercheur expert en désinfection de l'environnement hospitalier
64. Karen Messing, Ph.D., professeure émérite, Département des Sc. biologiques, UQAM
65. Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec FSQ-CSQ
66. Guylaine Nadon ROH retraitée
67. Van Hiep Nguyen
68. Louise Oneson
69. Capucine Ouellet, M. Sc., ROH, professionnelle scientifique en hygiène du travail
70. Gilles Pelletier M.D.
71. Michel Pronovost, M.Sc. microbiologiste, membre du conseil d'administration de l'Association des microbiologistes du Québec
72. Dre Marie-France Rioux, omnipratricienne
73. Dr Louis Patry spécialiste en médecine du travail
74. Christiane Poiré infirmière SST
75. Patricia Richard, préventionniste
76. Jessica Riel, Ph. D. professeure-chercheuse en santé au travail, Université du Québec en Outaouais
77. Brigitte Roberge hygiéniste du travail
78. Guylaine Roy inhalothérapeute
79. Dre Mélanie Roy, MD, FRCSC, Ophtalmologiste
80. Shanie Roy, candidate à la maîtrise en droit du travail, UQAM
81. Marie-France Stephenson, MD MSc, Oto-rhino-laryngologie
82. Hélène Sultan-Taïeb, professeure titulaire, UQAM (Université du Québec à Montréal), École des Sciences de la Gestion, Département organisation et ressources humaines.
83. André Tartre, hygiéniste du travail agréé
84. Sophie Therrien, Conseillère en hygiène du travail
85. Dre Caroline Thibault, médecin hôpital LaSalle
86. Marc Thomas, coordonnateur CRFTQMM
87. Valérie Turcotte, M.Sc.(A), hygiéniste industrielle
88. Isabelle Valois, Hygiéniste du travail
89. Ludwig Vinches, PhD, Professeur, École de santé publique de l'Université de Montréal
90. Loïc Wingert, Ph. D., Spécialiste en science des aérosols